

**COMITE LOCAL DE SUIVI**  
**de la nouvelle méthode de répartition**  
**des places d'examen du permis de conduire**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 JANVIER 2014**

**PARTICIPANTS:**

**Administration**

Monsieur Michel PLASSON – Préfecture/Directeur de la réglementation et des libertés publiques  
Monsieur François BUGUEL – DDTM/SSRC Chef de service  
Monsieur Patrick CZAPIEWSKI – DDTM/SSRC/ER/Délégué à l'éducation routière  
Monsieur Alain FIERRARD – DDTM/SSRC/ER/Délégué adjoint à l'éducation routière  
Monsieur Laurent BRASSELET – DDTM/SSRC/ER Adjoint au délégué  
Madame Catherine GAMELIN – DDTM/SSRC/ER Secrétaire  
Madame Sylvie Petit – DDTM/SSRC/ER Répartitrice

**Représentants des inspecteurs**

Monsieur Pascal THIEFFIN – UNSA  
Monsieur Franck MAGRY - FO

**Représentants des établissements de la conduite**

Madame Nelly VANDENBERGHE – CNPA

**ABSENTS :**

Monsieur Mohammed ABDOUNE – Préfecture/ chef du bureau de la circulation  
Monsieur Hervé FAUQUET – UNIDEC - EECA

**SUJETS ABORDES** : Lecture des tableaux  
Examens supplémentaires  
Questions Hors C.L.S.

**I – Lecture des tableaux**

**1) Tableau 1 – Nombre de journées réalisées en 2013 (CAPRT compris)**

▪ Constat d'un bilan positif pour l'année 2013 qui affiche un nombre de jours d'activité de 2,86 % supérieur à l'année 2012.

A noter une forte activité pour les mois de mars, avril et mai. Forte activité due en partie aux nombreux examens supplémentaires réalisés le samedi.

Diminution de l'activité en novembre et décembre due au mouvement social des IPCSR.

- Journées déprogrammées :

935 jours en 2013 contre 407 jours en 2012 . L'année 2013 fut sensiblement plus impactée par les conditions climatiques dégradées au début de l'année. Quatre agents en situation de longue maladie contribuent à faire chuter le taux d 'activité.

Les journées déprogrammées en fin d'année 2013 suite aux intempéries et au mouvement social des IPCSR ont été reportées sur le mois de janvier 2014 .L'ensemble des journées sera reprogrammé en février 2014.

#### 2) Tableau de bord cellule ER mars 2012 à février 2013 et mars 2013 à février 2014

- L'analyse des deux tableaux laisse apparaître une hausse sensible du nombre de places attribuées au profit de la catégorie B.

- A contrario une baisse sensible apparaît en ETG et en moto.

La demande de places en examens moto diminue de manière significative, la saison hivernale en serait-elle la cause ?

- les coefficients appliqués d'une année sur l'autre sont pratiquement identiques.

- les journées d'examen annulées ( intempéries, grèves, maladies...) sont reportées dans un délai très raisonnable (le mois M ou M+1). Règlementairement ce rattrapage peut se faire à M+2.

#### 3) Tableau des places supplémentaires attribuées pour raisons spécifiques

- Les demandes sont similaires aux années précédentes en ce qui concerne les reprises de dossiers.

#### 4) Tableau des journées complémentaires :

- Les journées d'examens rendues par les EECA (centre professionnel) ont permis d'une part, de reporter les examens annulés pour diverses raisons (maladie, grève, intempéries) et d'autre part, de programmer des journées complémentaires sur les divers centres.

## **II – Examens supplémentaires**

- Les examens supplémentaires sont réalisés sur la base du volontariat des agents. (une quinzaine d'IPCSR ) et se dérouleront uniquement le samedi :

- en 2013 : 8 mois sur 12 sont concernés ( les besoins demandés pour les mois de janvier, juillet, août et octobre non pas été retenus par la DSCR)
- 5940 places ont été demandées par les établissements. 5014 ont été accordées.
- Le taux de réussite est de 60,23 %.
- Bilan des 5 dernières années : 2008 à 2013.

1051 jours d'examens supplémentaires attribués avec un taux moyen de réussite situé entre 58 et 69 %.

**PROCHAIN C.L.S. : Le mardi 08 AVRIL 2014 à 14h00 à Lezennes**

## Questions diverses hors CLS

### **Centre d'examens du permis de conduire:**

- Un écran de diffusion d'information a été installé dans le hall d'accueil du centre de Lezennes. Des spots de Sécurité Routière et des informations concernant la réglementation des examens du permis de conduire y apparaissent .  
Les EECA sont invités à en informer leurs élèves.

### **Divers :**

- Fermeture des établissements : les EECA sont tenus d'en informer la Préfecture et le bureau de l'éducation routière afin que chacun puisse prendre les dispositions qui s'imposent.